



FRAPNA Isère

MNEI – 5 place Bir-Hakeim
38000 Grenoble
tél. 04 76 42 64 08
fax 04 76 44 63 36
frapna-isere@frapna.org

M. Bruno DAVID, *Président*
Muséum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier
75005 PARIS

Grenoble, le 24 juillet 2018

Réf. : CG/JP/EBo, n°98

Objet : Destruction de plusieurs hectares de zones humides sur la commune de Bourg d'Oisans

Monsieur,

La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, section Isère (FRAPNA Isère) est une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement. Notre objet statutaire est la protection de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère. Dans le cadre de la poursuite de notre action, avec l'aide de nos associations adhérentes, nous menons sur notre territoire une activité de veille écologique visant à prévenir et réparer les dégradations environnementales.

Votre organisme a signé un partenariat avec la société organisatrice du Tour de France et votre ambition est d'aider votre partenaire à réaliser une manifestation populaire exerçant une pression aussi faible que possible sur notre environnement naturel et sur nos paysages¹.

Nous partageons cet objectif et nous vous remercions de sensibiliser votre partenaire à ces enjeux qui sont à long terme la meilleure garantie de pérennité pour cet événement récurrent et très apprécié par nos concitoyens.

Néanmoins, nous nous permettons, par la présente, d'attirer votre attention sur certaines conséquences de cette manifestation dans les communes traversées par cette course en nous basant sur l'exemple de Bourg d'Oisans, commune de départ d'étape de l'édition 2018².

L'accueil de la caravane du Tour de France a amené cette municipalité à remblayer³ plusieurs hectares de zones humides dont une partie se situe dans le lit majeur de la Romanche⁴. Toutes ces opérations ont été menées sans aucune des autorisations nécessaires notamment au titre de la loi sur l'eau. Le service départemental de l'Agence Française de Biodiversité a dressé un procès-verbal qui, à la date de ce courrier, a sans doute été transmis au Procureur de la République. Ces faits nous ont été signalés sur notre site Sentinelles de la Nature (<https://sentinellesdelanature.fr/>). Afin de vous rendre compte de l'ampleur des dégradations et de leur localisation, nous vous invitons à taper les adresses suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur :
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/2499/>;
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/2498/>

Nous ajoutons que ce n'est pas la première fois que la commune de Bourg d'Oisans accueille le Tour de France et on a du mal à comprendre que l'accueil de l'édition 2018 de cette manifestation

¹ <http://www.mnhn.fr/fr/explorez/dossiers/tour-france-biodiversite>

² <https://www.letour.fr/fr/parcours-general>

³ <http://www.zones-humides.org/reglementation/travaux-reglementes-en-zones-humides/barrages-digues-et-plans-d-eau/rubrique-331>

⁴ <http://www.zones-humides.org/reglementation/travaux-reglementes-en-zones-humides/remblais/rubrique-3220-installations-ouvrag>

l'ait conduite à de pareils agissements. Ces faits sont d'autant plus graves, que la destruction de ce type de milieu est partiellement irréversible.

Aussi, nous nous interrogeons : Existe-t-il un cahier des charges environnemental destiné aux collectivités souhaitant participer à ce type de manifestation ? Le cas échéant ne pourriez-vous pas suggérer à votre partenaire d'entamer une démarche sérieuse en ce sens ?

Nous serions évidemment prêts, au moins dans notre ressort géographique, à travailler aux cotés des communes à l'application de ce cahier des charges dans les futures éditions de cette manifestation populaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous apporterez à ce courrier, je vous prie de recevoir l'expression de nos remerciements anticipés.

Chantal GEHIN,
Présidente FRAPNA Isère



Copie à :

- André SALVETTI, Maire de Bourg d'Oisans,
- Sébastien MOLLET, Chef du service départemental de l'Isère de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- Mme Clémentine BLIGNY, chef du service environnement de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère,
- Mme Isabelle AUTISSIER, Présidente de WWF
- Mountain Wilderness